

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

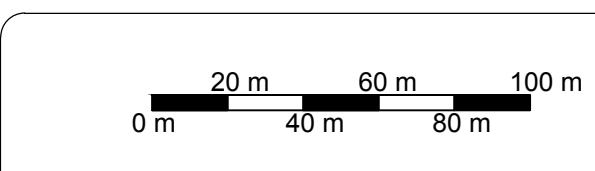
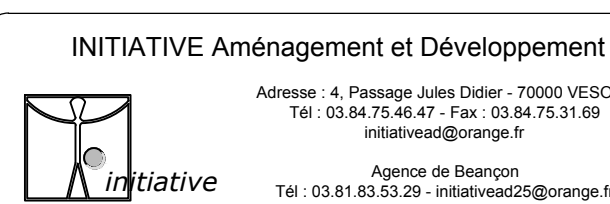
Commune de MALBOUHANS

Document graphique
Centre de la commune au 1 / 2 000 ème

P i e c e n ° 4.3.18

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : le 29.05.2017
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : 26.06.2018



*Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012
Plan local d'urbanisme actualisé en avril 2018

Légende

--- Limite de zones. - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

ZONES URBAINES

Us Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat ou l'assainissement autonome est autorisé.

Usi Secteur de la U soumis à des risques d'inondations en lien avec une étude spécifique ou l'assainissement autonome est autorisé (cf. étude spécifique).

Ul Zone urbaine à vocation de loisirs.

UX Zone urbaine à vocation d'activités économiques.

UXa Secteur de la zone UX où l'industrie est interdite.

Uj Secteur de jardin soumis à des conditions particulières d'occupations des sols.

ZONES A URBANISER

1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat.

ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Ab Secteur de la zone A soumis à des conditions particulières (abris d'animaux)

An Secteur de la zone A soumis à des conditions particulières ou à des risques d'inondations par remontée de nappe ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas du Rahin, PSS, ou PPRi).

Ai Secteur de la zone A soumis à des risques d'inondations liés au PSS.

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Ni Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondations liés au PSS.

Nn Secteur de la zone A soumis à des conditions particulières ou à des risques d'inondations par remontée de nappe ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas du Rahin, PSS, ou PPRi).

Nc Secteur de la zone N soumis à des protections de captages.

..... Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.

Exploitations agricoles.

ICPE soumis à autorisation (pour information).

Emplacements réservés et numéro d'opération.

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11.

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et/ou éléments de paysage à protéger au titre des articles R.123-11 h) et j), L.151-19 et L151-23

Cours d'eau, plans d'eau.

Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (m²)
18.1	Création d'un équipement public	Commune	6 179
18.2	Création d'un parking et d'une extension du cimetière	Commune	1 072
18.3	Création d'un trottoir	Commune	234
18.4	Élargissement de voirie	Commune	1 139
18.5	Création d'un accès agricole	Commune	412
18.6	Création d'un accès agricole	Commune	117
18.7	Création d'un accès à la zone UL	Commune	229
18.8	Création d'un arrêt de bus	Commune	21

